

Citoyen européen

La tarification sociale de l'eau est-elle toujours en vigueur ?

Chaque commune décide si elle met en place une tarification sociale de l'eau.

Il s'agit d'aider les personnes aux revenus modestes à payer leur facture d'eau.

La forme de l'aide peut varier selon la commune ayant mis en place la tarification sociale.

Renseignez-vous directement auprès d'un [CCAS](#).

Vous pouvez obtenir les coordonnées d'un CCAS auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)

À savoir

en cas de facture d'eau impayée, le [fonds de solidarité pour le logement \(FSL\)](#) (particuliers) peut vous accorder une aide financière.

Pour en savoir plus

- [La politique sociale de l'eau](#)
Ministère chargé de l'environnement
- [Dossier pratique pour mieux comprendre ses factures d'eau](#)
Institut national de la consommation (INC)
- [Le service d'eau](#)
Institut national de la consommation (INC)

Voir aussi...

- [Téléphone fixe : réduction sociale téléphonique](#) (particuliers)

Références

› [Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau : article 28](#)

Questions - Réponses



› [Impayés de factures \(gaz ou électricité, eau\) : quelles conséquences ?](#) (particuliers)

Cas particuliers



• RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Chaque année, les jeunes ayant effectué le recensement obligatoire dès 16 ans, sont automatiquement inscrits sur les listes.

• PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du scrutin, le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur désigné librement. La démarche s'effectue au commissariat ou à la gendarmerie.

Pour en savoir plus et télécharger votre formulaire

La tarification sociale de l'eau est-elle toujours en vigueur ?

Chaque commune décide si elle met en place une tarification sociale de l'eau.

Il s'agit d'aider les personnes aux revenus modestes à payer leur facture d'eau.

La forme de l'aide peut varier selon la commune ayant mis en place la tarification sociale.

Renseignez-vous directement auprès d'un [CCAS](#).

Vous pouvez obtenir les coordonnées d'un CCAS auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

[Mairie](#)



À savoir

en cas de facture d'eau impayée, le [fonds de solidarité pour le logement \(FSL\)](#) (particuliers) peut vous accorder une aide financière.

Pour en savoir plus

- > [La politique sociale de l'eau](#)
Ministère chargé de l'environnement
- > [Dossier pratique pour mieux comprendre ses factures d'eau](#)
Institut national de la consommation (INC)
- > [Le service d'eau](#)
Institut national de la consommation (INC)

Voir aussi...

- > [Téléphone fixe : réduction sociale téléphonique](#) (particuliers)

Références

- > [Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau : article 28](#)

Questions - Réponses



- > [Impayés de factures \(gaz ou électricité, eau\) : quelles conséquences ?](#) (particuliers)

• CITOYEN EUROPEEN

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

CONTACT

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?xml=F1557&cHash=2f2c4c48707f54ef73e0b5ca48668b0b?>



Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ accueil-mairie@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)